

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	12	12 + 5 pouvoirs

Date de convocation
6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BRIEST David, CLEMENT Joël, DE CHILLOU DE CHURET Denis, DELISSUS Laurent, GUICHON Anne, GUYARD Céline, LALLEMENT Martine, LEGIVRON Marie-Claude, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, OUY Marcel, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : **SCHAEFFER Emmanuel.**

Représentés : **BAUDOIN Jean-Marie pouvoir donné à LEGIVRON Marie-Claude, BERTHAUD Séverine pouvoir donné à LEVEQUE Aurore, BRESSION Marie-Christine pouvoir donné à DE CHILLOU DE CHURET Denis, COSSIEZ Alice pouvoir donné à GUYARD Céline, LENIQUE Caroline pouvoir donné à GUICHON Anne.**

Monsieur BRIEST David a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Amicale des écoles : remboursement des calculatrices
N° de délibération : 39_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	5	17	0	0	0

Vu l'organisation de la remise des trousseaux aux élèves entrant en CP et des calculatrices aux futurs collégiens,

Le Maire fait part aux membres présents de la demande de remboursement partiel de l'Amicale des Ecoles pour l'achat des calculatrices pour les élèves de l'école primaire, futurs collégiens. Il rappelle qu'il est de tradition que la commune participe à hauteur de 50 % du montant des fournitures scolaires qui seront remises aux futurs collégiens (calculatrices). Il précise qu'afin de ne pas épuiser les stocks des grandes surfaces locales et pour davantage de praticité, les calculatrices ont été achetées en nombre sur internet par la commune et qu'il est nécessaire que l'Amicale des Ecoles participe au remboursement de la moitié de cet achat.

La facture se monte à 303,70 € pour les calculatrices, soit 151,85 € pour chacune des parties.

Sur cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte le remboursement de la somme de 151,85 € par l'Amicale des Ecoles pour l'achat des calculatrices en faveur des élèves de l'école primaire de Mardeuil.

Charge le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
2025.11.27 20h14
pour le Maire
Ref:9945414-14995751-1-D
Signature numérique
le Maire